



EXPOSITION

L'EUROPE EN ACTES

UNE HISTOIRE DE L'EUROPE RACONTÉE
À TRAVERS LES ACTES DES NOTAIRES

11-15 NOVEMBRE 2019

PARLEMENT EUROPÉEN,
BRUXELLES

**CÉRÉMONIE D'INAUGURATION
ET PREMIÈRE ÉDITION DU PRIX DE L'INNOVATION
DU CONSEIL DES NOTARIATS
DE L'UNION EUROPÉENNE**

13 novembre 2019
à partir de 18h

WWW.NOTARIESOFEUROPE-EXHIBITION.EU





Depuis des siècles, le notaire est un **témoin privilégié de l'Histoire**. Ses actes recèlent de véritables trésors : des **documents révélateurs** d'une histoire, d'un évènement ou d'un fait social. Des testaments aux contrats de vente, des contrats de mariage aux créations de société, les mots, les images, les récits contenus dans **ces actes** n'en finissent pas d'exposer **des moments de vie singuliers**.

L'exposition itinérante « **L'Europe en actes** » a pour objectif de **mettre en lumière des actes notariés d'une grande valeur historique conservés dans les archives nationales**. D'une période allant du 13^{ème} au 20^{ème} siècle, ces actes reflètent la **richesse du patrimoine européen** : testament de la Reine Isabelle la Catholique, remise de la « Croix de George » à la nation maltaise, document de renonciation signé par l'archiduchesse Marie-Antoinette sur les couronnes dépendant de la Maison d'Autriche, etc.

Le rôle du notaire est un **fil conducteur qui traverse les époques**. Pour le compte de l'autorité qui l'a investi, il recueille et exprime impartialement, dans le respect de la loi, **la volonté de parties**. Il veille à ce que certains faits ne soient jamais oubliés et que les engagements pris soient respectés. L'exercice de sa mission suit les évolutions culturelles, sociétales, économiques, mais aussi technologiques. C'est pourquoi, l'exposition présente également **les outils numériques créés par les notariats** pour rendre un service moderne et performant à leurs clients et aux Etats. A cet égard, il serait intéressant de savoir quel regard porteront demain nos petits-enfants et arrière-petits-enfants sur notre époque, dont les actes laissés par les notaires en seront le miroir.

Me THIERRY THOMAS
COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION
« L'EUROPE EN ACTES »





Le droit est une partie intrinsèque de notre culture européenne et le notaire en est un élément clé puisqu'il est présent dans 22 des Etats membres de l'Union européenne et ce, comme vient le souligner l'exposition « **L'Europe en actes** », depuis **plusieurs siècles**. Le notaire fait partie du quotidien de chacun et intervient, que nous soyons une personnalité historique ou non, dans les moments les plus importants de la vie privée : mariage, achat d'un bien immobilier, création d'une entreprise, règlement d'une succession, etc. Par son instrument, l'acte authentique, il est un **garant de la sécurité juridique** et donc **de la paix sociale**.

La **digitalisation des activités du notaire est désormais en plein essor** et recouvre plusieurs facettes : création et interconnexion des registres, constitution de sociétés en ligne, déploiement de l'e-signature, acte authentique sur support électronique, visioconférence et d'autres encore. Aujourd'hui et dans ce domaine, **le notariat est à la pointe des professions juridiques**. C'est pourquoi, nous avons tenu à ce que ces développements aient leur juste place dans le cadre de l'exposition « **L'Europe en actes** ».

Un des points d'orgue de l'exposition sera l'annonce, le **mercredi 13 novembre 2019**, des lauréats du premier prix de l'**innovation du CNUE**. Ce prix sera attribué aux **projets les plus innovants des notariats européens**. Il illustrera à juste titre ce constat : **la profession de notaire est ancrée dans le passé, le présent et le futur**.

Me PIERRE-LUC VOGEL
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES NOTARIATS DE
L'UNION EUROPÉENNE





La connectivité, l'intelligence artificielle, la robotique et la numérisation vont tout changer : comment nous interagissons, comment nous vivons, comment nous nous divertissons, comment nous travaillons. Cela vaut également pour les professions juridiques. Concrètement : qu'est-ce que cela signifie pour les notaires ? Les notaires vont-ils bientôt être remplacés par des technologies de blockchain ?

Cette exposition - « **L'Europe en actes** » - montre que **le changement est nécessaire**, que **les professions juridiques doivent également s'adapter**. Cependant, les documents historiques présentés dans cette exposition illustreront également que **les notaires sont toujours nécessaires**, quelle que soit l'époque, en raison de la confiance dans les notaires, de la confiance dans les transactions juridiques.

Les notaires ont toujours été et continueront d'être un **honnête courtier de confiance pour les citoyens et les entreprises européens**. Dans un monde de plus en plus connecté et numérisé, la fiabilité et la confiance sont des **atouts primordiaux** et, par conséquent, je suis convaincue que les notaires conserveront leur statut unique **s'ils sont ouverts aux nouvelles technologies et prêts à adapter leur activité quotidienne**.

L'ouverture au changement est essentielle non seulement pour les notaires, mais aussi pour toutes les entreprises européennes. En conséquence, **l'exposition nous parlera non seulement de l'histoire européenne, mais peut-être aussi de l'avenir de l'Europe**.

**EURODÉPUTÉE PROF.
DR. ANGELIKA NIEBLER**
PARRAINAGE DE L'EXPOSITION





AVEC L'EXPOSITION « L'EUROPE EN ACTES », PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'ACTES NOTARIÉS AYANT FAIT L'HISTOIRE DE L'EUROPE

TESTAMENT DE LA REINE ISABELLE LA CATHOLIQUE

- Espagne, 1504

Le rôle du notaire est de faire en sorte que **certains faits ne soient jamais oubliés, que les paroles et les actes conservent leurs effets**. C'est une profession dotée de l'autorité de l'Etat, une fonction publique en combat silencieux avec la voracité du temps.

Nous savons qu'**Isabelle la Catholique** voulait trois enfants, un pour être **héritier du trône d'Espagne**, un autre **archevêque de Tolède** et le troisième, **notaire de Medina del Campo**. C'est ce que la reine de Castille manifesta sur son lit de mort en présence d'un notaire, puis d'un scribe, qui rédigea son testament royal.

Espagne. Ministère de la Culture et des Sports. Archives générales de Simancas.





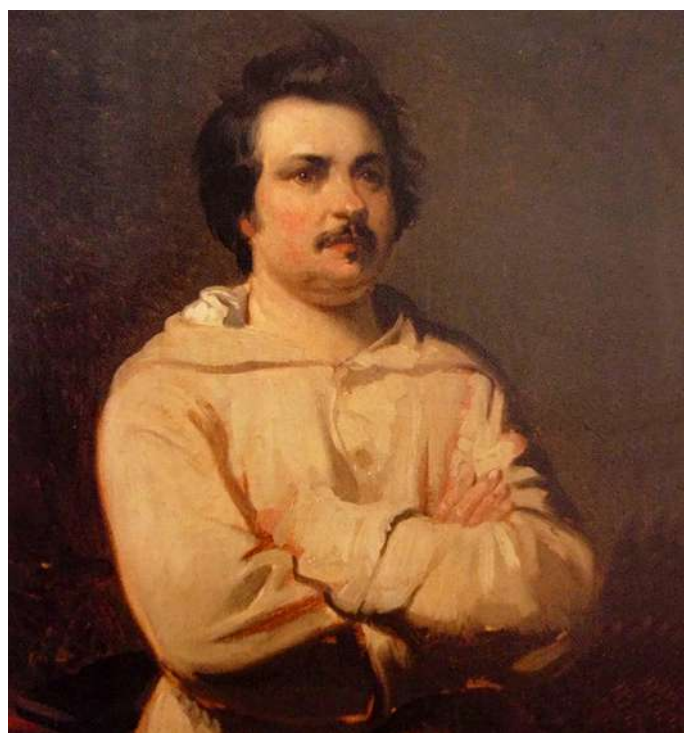
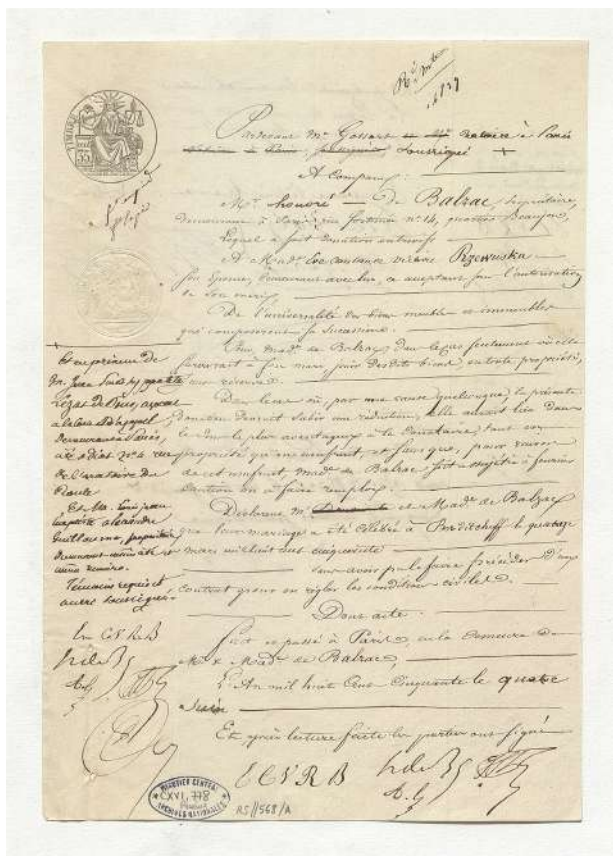
AVEC L'EXPOSITION « L'EUROPE EN ACTES », PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'ACTES NOTARIÉS AYANT FAIT L'HISTOIRE DE L'EUROPE

DONATION MUTUELLE ENTRE ÉPOUX D'HONORÉ DE BALZAC ET DE CONSTANCE VICTOIRE RZEWESKA

- France, 1850

Le 14 mars 1850, Honoré de Balzac, l'auteur de *La Comédie Humaine*, épouse en Ukraine la comtesse Evelyne Hanska. Les époux sont de retour à Paris depuis quelques jours seulement quand, le 4 juin 1850, devant leur notaire, ils se consentent une **donation entre époux**. Balzac mourut dans le cours de l'été, le 18 août 1850. C'est en 1833 que le romancier, déjà célèbre, avait rencontré Constance Victoire Rzewuska (Evelyne Hanska née Ewelina Rzewuska) dont il était tombé passionnément amoureux à la suite d'un échange épistolaire. D'origine polonaise, Evelyne était mariée et mère d'une petite fille. En 1834, ils devinrent amants. Malgré le décès du mari en 1842, Balzac ne l'épousa qu'en 1850, le 14 mars, à Berditcheff près de Kiev (Ukraine). Les lettres de Balzac à sa maîtresse furent publiées sous le titre *Lettres à l'étrangère*, en 1906.

Papier, manuscrit, 30 x 22,5 cm (deux actes), Paris, Archives nationales, Minutier central, ET/CXVI/778 (RS/568).





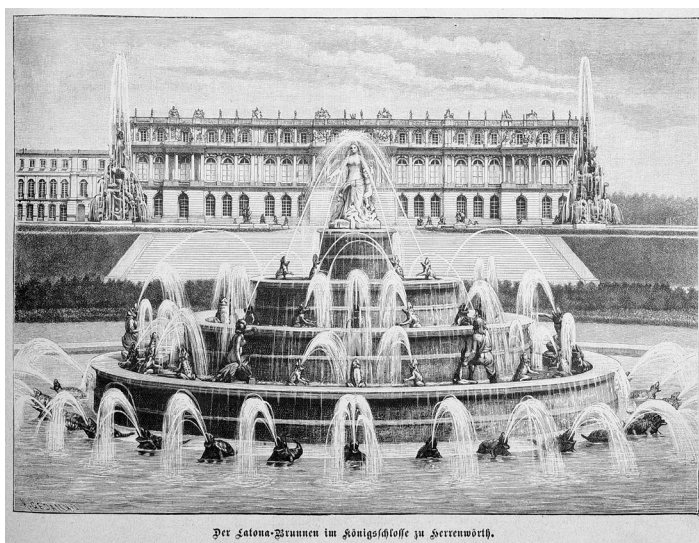
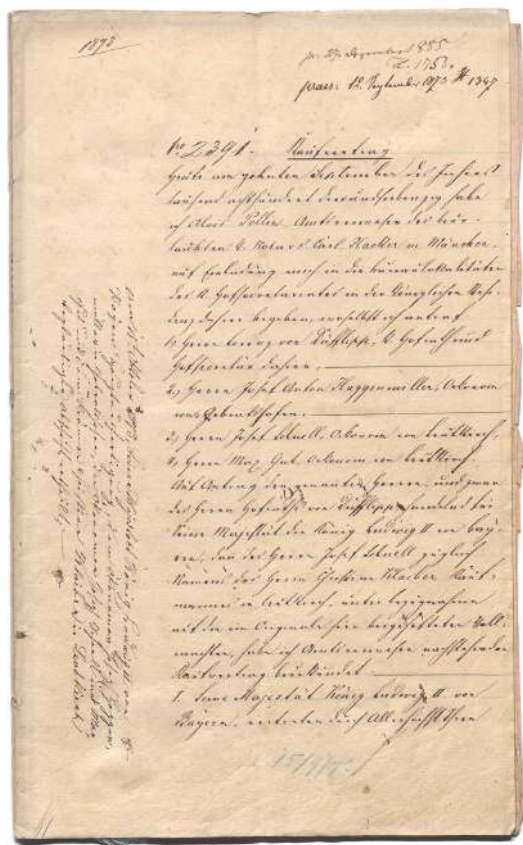
AVEC L'EXPOSITION « L'EUROPE EN ACTES », PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'ACTES NOTARIÉS AYANT FAIT L'HISTOIRE DE L'EUROPE

ACHAT DE L'ÎLE DE HERRENINSEL PAR LE ROI LOUIS II DE BAVIÈRE

- Allemagne, 1873

Herreninsel (aussi connu sous le nom de Herrenwörth), d'une superficie totale de 238 hectares, est la plus grande des trois îles principales du lac Chiemsee. Jusqu'à **la sécularisation en 1803**, l'île appartenait au **couvent de Herrenchiemsee**. Après la dissolution du diocèse du lac Chiemsee en 1808, **l'île changea de propriétaires à plusieurs reprises**. En 1870, l'île faillit être entièrement déboisée par un producteur de bois du Baden-Wurtemberg, propriétaire de l'île pendant une courte période. Heureusement **Louis II acheta l'île de Herrenchiemsee pour 350 000 florins le 10 septembre 1873** et sauva la forêt. L'idée de construire un château sur l'île naquit seulement en 1874/75, lorsque les plans de construction de **Meicost Ettal** ou Tmeicos Ettal, un **palais résidentiel à l'image de Versailles**, furent toujours plus excessifs, de sorte que la surface du chantier prévu dans la vallée du Graswang ne suffît plus. C'est ainsi que Louis II délocalisa son « Versailles » vers la Herreninsel sur le lac Chiemsee.

StAM (EIH) étude notariale Munich III, numéro de registre 2391/1873.
Original, papier, agrafé, 33 x 22 cm.



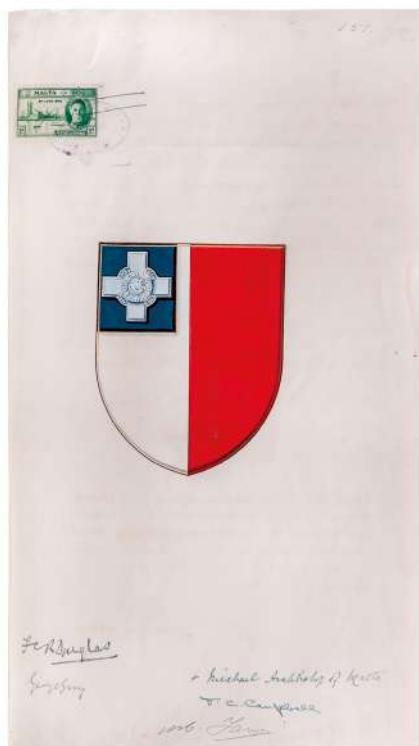
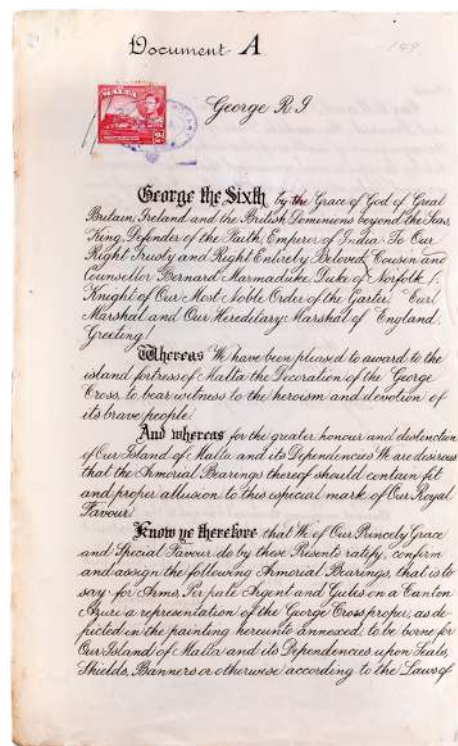
Der Salomon-Brunnen im Königschloß zu Herrenwörth.

AVEC L'EXPOSITION « L'EUROPE EN ACTES »,
PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'ACTES NOTARIÉS
AYANT FAIT L'HISTOIRE DE L'EUROPE

REMISE DE LA CROIX DE GEORGE À LA NATION MALTAISE

- Malte, 1942

La **nation de Malte** a été décorée de la « **Croix de George** » par sa Majesté le **Roi George VI** le **15 avril 1942**, pour avoir fait **preuve de bravoure et persévérance** pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet acte a été annoncé publiquement le **7 février 1947** au palais des Gouverneurs de la Valette en présence de l'Archevêque de Malte, Monseigneur Michael Gonzi. Le volume contient l'**acte notarié** rédigé par le **Notaire en chef du Gouvernement Dr. Carmelo Farrugia**. Le contrat fut établi entre les deux parties suivantes: **Monsieur Francis Campbell Ross Douglas**, Gouverneur et Commandant en chef de l'archipel de Malte et **Monsieur le Juge George Borg**, chef de la Justice et Président de la cour d'appel du Roi. Et dans lequel « le Roi George VI, étant désireux d'honorer et de distinguer l'île de Malte » autorisa l'utilisation de la « Croix de George » en tant qu'emblème sur **les sceaux, armoiries et drapeaux en accordance avec la loi sur les emblèmes d'Etat**.



Notarial Archives Malta, Notary Carmelo Farrugia,
R 407, 7 February 1947, ff.142-152.





LISTE DES ACTES NOTARIÉS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION

ACTES EXPOSÉS SUR LES PANNEAUX ET LES ÉCRANS DIGITAUX

1. Testament du Roi du Portugal D. Alfonso II - **Portugal, 1214**
2. Les notaires étrangers au service de Dubrovnik - **Croatie, 1284**
3. Première paix de Toruń - **Pologne, 1411**
4. Testament de la Reine Isabelle la Catholique - **Espagne, 1504**
5. Témoignage du notaire Giacomo Baldacchino concernant le Grand Siège de Malte qui a eu lieu sur ordre de Soliman le Magnifique - **Malte, 1565**
6. Procuration donnée par Miguel de Cervantes afin d'intenter une action en justice contre ceux qui ont imprimé ou souhaitent imprimer « El Quijote » - **Espagne, 1605**
7. Déclaration concernant Rembrandt, rédigée par le notaire Jacob van Zwieten - **Pays-Bas, 1632**
8. Obligation par Joseph François Dupleix, ancien commandant général des Etablissements français des Indes, envers deux négociants d'Amsterdam - **France, 1761**
9. Document de renonciation signé par l'archiduchesse Marie-Antoinette sur les couronnes dépendant de la Maison d'Autriche - **Autriche, 1770**
10. Donation mutuelle entre époux d'Honoré de Balzac et de Constance Victoire Rzeweska - **France, 1850**
11. Testament du Roi Leopold Ier - **Belgique, 1857**
12. Contrat de vente – Achat de l'île de Herreninsel par le roi Louis II de Bavière - **Allemagne, 1873**
13. Accord sur les biens matrimoniaux du Dr István Bittó, Premier ministre royal hongrois, et de son épouse, Irma Bittó - **Hongrie, 1890**
14. Acte de vente d'un bien immobilier ordonné par le tribunal, signé par un juge de paix, agissant en qualité de notaire - **Bulgarie, 1894**
15. Testament de Giuseppe Verdi - **Italie, 1900**
16. Inventaire successoral de la succession de Johann Strauss - **Autriche, 1900**
17. Acte d'adoption – Wilhelm Conrad Röntgen (découvreur des rayons x) - **Allemagne, 1903**
18. Acte notarié constitutif des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (ARBED) - **Luxembourg, 1911**
19. L'héritage (succession du défunt) après le décès du Dr. Pavel Turner - **Slovénie, 1924**
20. Testament d'Alcide De Gasperi - **Italie, 1935**
21. Testament du grand diplomate Nicolae Titulescu - **Roumanie, 1940**
22. Remise de la Croix de George à la nation maltaise - **Malte, 1942**
23. Page de l'index du Registre des testaments établi au notariat de l'Etat de la République Populaire Roumaine et de la Région de Bucarest - **Roumanie, 1952 – 1954**
24. Acte de dépôt du testament manuscrit de Konstantinos Karamanlis - **Grèce, 1986**



LISTE DES ACTES NOTARIÉS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION

ACTES EXPOSÉS SUR LES ÉCRANS DIGITAUX

25. Acte notarié sur le déroulement et les résultats de l'élection de Dietrich, chanoine du domaine épiscopal de Saint-Pierre à Salzbourg et prévôt de Wieting [district d'Eberstein], comme abbé de Saint-Paul au monastère bénédictin de Saint-Paul à Lavanttal en Carinthie - **Autriche, 1283**
26. L'importance des protocoles dans la pratique notariale de Dubrovnik - **Croatie, 1326**
27. Le profil personnel du notaire - **Croatie, 1383**
28. Expédition faite à Bâle, par cinq notaires, du document dans lequel le Concile de Bâle demande à l'évêque de Lodi d'acquérir des informations relatives au litige opposant l'archevêque et le chapitre de Riga à l'ordre teutonique de Livonie - **Pologne, 1434**
29. Un verset du livre interdit d'Erasmus, les Colloques, inscrit dans le volume notarié du notaire Don Brandano Caxaro - **Malte, 1541**
30. Acte notarié concernant l'attaque du corsaire Francis Drake sur l'île de La Palma - **Espagne, 1583**
31. Contrat d'enseignement signé par Jan Pieterszoon Sweelinck, auprès du notaire Lieven Heijlink - **Pays-Bas, 1597**
32. Constitution de rente par Jean-Baptiste Lully à Jean-Baptiste Poquelin dit Molière - **France, 1670**
33. Testament de Boris, prince Kourakine, ministre d'Etat russe, conseiller de Pierre Le Grand et ambassadeur auprès du roi de France - **France, 1727**
34. Déclaration rédigée par le notaire Hendrik Daniël van Hoorn concernant la publication illégale d'ouvrages de Rousseau - **Pays-Bas, 1762**
35. Testament de Georgios fils de Petrobey Mavromichalis - **Grèce, 1831**
36. Contrat de dot - **Grèce, 1842**
37. Inventaire après décès de Frédéric Chopin - **France, 1849**
38. Don d'Eleni Tositsa, épouse de Michael Tositsas - **Grèce, 1860**
39. Contrat juridique et successoral - **Slovénie, 1860**
40. Inventaire après décès des biens de la reine douairière de Suède et de Norvège, se trouvant en son hôtel, rue d'Anjou - **France, 1861**
41. Contrat successoral - **Slovénie, 1873**
42. Autorisation de William Lindley pour son fils à signer le contrat avec la municipalité de la ville de Varsovie, relatif à l'exécution d'un réseau de distribution des eaux et de canalisations à Varsovie - **Pologne, 1881**
43. Contrat de Mariage Emile Mayrisch et Aline de Saint-Hubert - **Luxembourg, 1894**
44. Acte d'achat et de vente d'un bien immobilier signé par un notaire - **Bulgarie, 1903**
45. Agrément de partage successoral des enfants de l'écrivain Kálmán Mikszáth concernant le domaine acheté par l'État hongrois à titre de donation pour leur père - **Hongrie, 1923**
46. Acte constitutif de la société anonyme « Conservatoire hellénique » et extrait de ses statuts - **Grèce, 1923**
47. Testament du Baron Géza Lukacich de Somorja, Lieutenant Général, et de son épouse - **Hongrie, 1925**
48. Testament du Baron Géza Lukacich de Somorja, Lieutenant Général, et de son épouse - **Hongrie, 1942**
49. Testament de Georg de Bavière - **Allemagne, 1943**
50. Lettre d'invitation notariée (exécutive) - **Bulgarie, 1943**
51. Acte notarié constitutif de la S.A. Neuhaus - **Belgique, 1969**
52. Certificat successoral d'Ana Aslan et première page de l'inventaire de la succession - **Roumanie, 1988**



NOTAIRES ET NUMÉRIQUE

La **révolution du numérique** a transformé nombre de secteurs, dont celui des **professionnels du droit**. Les notaires d'Europe se sont adaptés à ces évolutions et proposent de nombreuses solutions pratiques. **Partez à la découverte des outils numériques innovants et des services digitaux** développés par **la profession au niveau européen et national** comme, par exemple, la recherche de testaments en Europe, la création de sociétés en ligne, des sites d'informations multilingues, etc.

LES SITES WEB D'INFORMATION DES NOTAIRES D'EUROPE

Nous mettons à disposition du grand public des sites d'information thématique :



Successions Europe

www.successions-europe.eu



Couples en Europe

www.couples-europe.eu



Acheter un bien immobilier en Europe

www.jachetemonlogement.eu



Personnes vulnérables en Europe

www.the-vulnerable.eu



Actes authentiques en Europe

www.actes-authentiques.eu

Ces sites sont **multilingues** et donnent un aperçu du **droit national des Etats membres**. Bref, ce sont des outils précieux à consulter **avant d'aller voir son notaire** !

NOTAIRES ET NUMÉRIQUE

ANNUAIRE EUROPÉEN DES NOTAIRES

www.annuaire-des-notaires.eu

L'annuaire recense les données d'environ **40 000 notaires européens**. Les recherches peuvent être effectuées sur base du **pays**, de la **langue parlée** ou du **nom**.



LE RÉSEAU NOTARIAL EUROPÉEN (RNE)

www.enn-rne.eu

Le RNE assiste les notaires dans le **traitement des dossiers transfrontaliers** en offrant une série d'**outils pratiques et informatifs** via une plateforme sécurisée.



NOTAIRES ET NUMÉRIQUE

L'ASSOCIATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES REGISTRES TESTAMENTAIRES (ARERT)

www.arert.eu

L'ARERT œuvre à l'interconnexion des registres de testaments et de certificats successoraux européens (CSE) en Europe. Quatorze registres testamentaires et trois de CSE sont aujourd'hui interconnectés grâce à l'ARERT. Chaque année, le Réseau enregistre plus de 2 500 interrogations et permet de retrouver plus de 350 testaments dans un registre étranger.



EUFIDES

www.eufides.eu

EUFides est une plateforme de collaboration sécurisée qui a pour objectif de faciliter la coopération entre notaires européens dans le traitement de dossiers transfrontaliers. Conçu initialement pour le traitement des transactions immobilières transfrontalières, EUFides permet désormais de traiter des dossiers de successions et de droit des sociétés.



PRIX DE L'INNOVATION DU CNUE

Le 13 novembre 2019 à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « **L'Europe en actes** », le CNUE décernera ses premiers prix de l'innovation. Le jury départagera des projets présentés par les notariats européens dans les domaines suivants :

- 1) **les services en ligne ;**
- 2) **la sécurité numérique ;**
- 3) **l'office zéro papier ;**
- 4) **les relations avec les clients.**

Parmi les projets présentés :

ALLEMAGNE

En vertu de la Directive (UE) 2019/1151, les États membres doivent veiller à ce que les **sociétés à responsabilité limitée** puissent être **constituées entièrement en ligne sans que les fondateurs aient à comparaître en personne devant un tribunal, un notaire ou tout autre organe compétent** selon le droit national. Le Conseil fédéral du Notariat allemand (Bundesnotarkammer) fournira un **cadre numérique innovant qui permettra aux notaires d'offrir un service en ligne garantissant une approche simple et sûre de la constitution d'une société à responsabilité limitée (GmbH) allemande par des moyens exclusivement numériques.**



ESPAGNE

L'Agence de certification notariale (Ancert) a été créée par le Conseil général du notariat espagnol en 2002 pour promouvoir **l'utilisation de la technologie au profit des citoyens.** La signature notariale électronique, l'index informatisé unique, le réseau privé notarial et le système intégré de gestion du notariat sont les pierres angulaires sur lesquelles repose l'infrastructure technologique d'Ancert et ils ont fait du notariat espagnol **la référence en matière de modernité et d'adaptation aux nouvelles technologies du secteur juridique.**





PRIX DE L'INNOVATION DU CNUE

AUTRICHE

Être bien conseillé auprès du notaire – c'est l'objet même de l'intervention notariale dans le domaine du droit des sociétés. Dans un contexte de **digitalisation du processus de création des entreprises**, le Conseil national du notariat autrichien a lancé le projet « **Fonder une GmbH en ligne avec le concours du notaire** ». Après une phase préliminaire d'environ 48 mois, le cadre juridique a été créé le 1er janvier 2019 afin de lancer l'opération réelle de constitution de la GmbH « **entièrement en ligne** ».



HONGRIE

Depuis 2010, la **procédure d'injonction de payer** relève de la compétence des notaires ; il s'agit d'une **méthode rapide et efficace pour le recouvrement des créances pécuniaires**. Elle est **obligatoire en cas de créances pécuniaires échues ne dépassant pas 3 millions de forints**, c'est-à-dire que le demandeur **ne peut intentier une action en justice**. Si le montant de la demande se situe entre 3 et 30 millions de forints, **le demandeur peut décider d'engager ou non une action en justice**.



MALTE

Les Archives Notariales de La Valette ont récemment entamé une collaboration intitulée «NotaryPedia». **Il vise à rendre l'inestimable espace de connaissances disponible dans les archives plus facilement accessible et consultable par les chercheurs et le grand public.**

[Regarder le PDF >](#)



WWW.NOTARIESOFEUROPE-EXHIBITION.EU